Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
006-240600403-20250805-11-2025-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/08/2025
Publication : 05/08/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Département
ALPES MARITIMES
Canton
NICE-7
SIVOM VAL DE BANQUIERE

ARRETE DU PRESIDENT

N° M 12025

SERVICE DES SPORTS
JJC/VN

MODIFIANT LES TARIFS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LA COMMUNE DE ST ANDRE DE LA ROCHE

Le Président du SIVOM Val de Banquière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le Procès Verbal d'installation du Comité Syndical et d'élection du Président, en date du 19 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil Syndical n° V-1-III/2020 en date du 19 juin 2020 donnant à Monsieur le Président délégation pour fixer les tarifs de toute nature,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des activités physiques et sportives,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le quotient familial est calculé selon la formule suivante conformément aux indications de la Caisse d'Allocations Familiales.

$$\text{Quotient familial} = \frac{1/12^{ème} \text{ des revenus déclarés } \mathbf{(1)} + \text{prestations familiales mensuelles}}{\begin{array}{l}\text{2 parts (couple ou pers isolée)} \\ + \text{ ½ part par enfant à charge jusqu'au second} \\ + \text{ 1 part par enfant à charge à partir du } 3^{ème} \text{ enfant} \\ + \text{ ½ supplémentaire par enfant handicapé}\end{array}}$$

(1) les revenus déclarés sont constitués des revenus nets déclarés avant déduction (frais réels ou forfaitaires) ou abattements. La seule déduction admise concerne les pensions alimentaires versées. Il convient d'ajouter aux revenus, le montant des prestations familiales (sauf APH).

ARTICLE 2 : Tarifs de l'animation sportive enfants :
La participation des familles correspondra à :

Eveil sport (3 – 5 ans)
Gym Cirque (6-11 ans)
Inisports (6-11 ans)
Multisports (11-17 ans)

- quotient familial x 7 % (planchers 70€ / plafonds 90€)
- quotient familial x 4 % / à partir du dernier trimestre (planchers 35€ / plafonds 45€)

Pour les dérogations (extérieurs) un tarif de 120€ annuel sera appliqué ou 60€ à partir du dernier trimestre.

ARTICLE 3 : Tarifs des activités « Fitness » adultes et adolescents (+16 ans) :
Une tarification dégressive en fonction d'un barème de ressources est mise en place pour faciliter l'accès à ces activités.

Forfait « Fitness »
Plancher 55€/période, plafond 65€/période.
Pour les dérogations (extérieurs) un tarif de 80€/période sera appliqué.
Un tarif au mois sera proposé seulement pour les inscriptions en cours de trimestre : 25€/mois pour les Saint-Andréens, 35€/mois pour les extérieurs.

Découpage de l'année scolaire en 3 périodes : De septembre à décembre
De janvier à mars
D'avril à juin.

<table>
<tr><td rowspan="5">St Andréen</td><td colspan="2"></td><td>FORFAIT FITNESS</td></tr>
<tr><td colspan="2">CALCUL EN FONCTION DES REVENUS MENSUELS</td><td rowspan="2">Tarif pour un mois (seulement pour les inscriptions en cours de trimestre)</td></tr>
<tr><td>Personne seule</td><td>Couple</td><td>Tarif par période</td></tr>
<tr><td>≤ 1 000 €</td><td>≤ 2 000 €</td><td>55 €</td><td rowspan="3">25 €</td></tr>
<tr><td>1001 € à 1250 €</td><td>2001 € à 2500 €</td><td>60 €</td></tr>
<tr><td>≥ 1251 €</td><td>≥ 2501 €</td><td>65 €</td></tr>
<tr><td colspan="3">Extérieur</td><td>80 €</td><td>35 €</td></tr>
</table>

ARTICLE 4 : Tarifs des activités sportives séniors :
Une tarification dégressive en fonction d'un barème de ressources est mise en place pour faciliter l'accès à ces activités.

Forfait « Gym séniors » : Pilates – Gym renforcement musculaire
Plancher 50€ / période, plafond 60€ / période
Pour les dérogations (extérieurs) un tarif de 75€ / période sera appliqué.

Un tarif au mois sera proposé seulement pour les inscriptions en cours de trimestre : 20€/mois pour les Saint-Andréens, 30€/mois pour les extérieurs.

Découpage de l'année scolaire en trois périodes : De septembre à décembre
De janvier à mars
D'avril à juin.

St Andréen			FORFAIT GYM SENIORS	
	CALCUL EN FONCTION DES REVENUS MENSUELS			Tarif pour un mois (seulement pour les inscriptions en cours de trimestre)
	Personne seule	**Couple**	**Tarif par période**	
	≤ 1 000 €	≤ 2 000 €	50 €	20 €
	1001 € à 1250 €	2001 € à 2500 €	55 €	
	≥ 1251 €	≥ 2501 €	60 €	
Extérieur			75 €	30 €

ARTICLE 5 : Tarifs des activités sportives ponctuelles

Stage sportif :

- 10€ / journée
- 5€ / demi-journée

Pour les dérogations (extérieurs) un tarif de 15€ / journée et 8€ / demi-journée sera appliqué.

Tarifs des animations familiales :

- 12€ / journée adulte et 7 € pour les moins de 18 ans
- 14€ / journée adulte et 9 € pour les dérogations (extérieurs)

Tarifs des évènementiels :

- 5 € /adulte et gratuit pour les moins de 15 ans

ARTICLE 6 : Ces participations comprennent l'enseignement, l'animation et l'encadrement des activités par les éducateurs territoriaux en activités physiques et sportives (ETAPS) et des professionnels diplômés, le transport ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique de l'activité (sauf activités spécifiques type VTT ou Ski).

ARTICLE 7 : Ces tarifications prennent effet au 1er septembre 2025

Fait à SAINT ANDRE DE LA ROCHE le 05 AOUT 2025

LE PRESIDENT,

Syndicat Intercommunal du VAL DE BANQUIERE
BP 39
06730
SAINT-ANDRE DE LA ROCHE

JEAN-JACQUES CARLIN